

MAIRIE DE PANNESSIERES
COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 9 mars 2018

Présents : Jean-Claude COMPAGNON, Gaël MONNERET, Maurice MONNET, Christophe MARION, Brigitte DOUVRE, Charles CHEVAILLER, Francine JACQUET, Sara GALLASSO, Nicolas GARCIN.

Absents excusés : Jean-François REHFUSS, Pascal SIMONET.

A été élu secrétaire : Jean-Claude COMPAGNON.

- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 25 janvier 2018. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Délibérations :**

N° 5 / 2018 : Vote des taxes locales. Après avoir exposé la situation financière de la commune, le maire propose une augmentation de la taxe d'habitation afin de couvrir la baisse de la FDTP ainsi que l'inflation calculée à 1,2% en 2017. Le taux de la taxe passera donc de 5,49 à 5,9. Cette hausse engendrera une recette de 3068€ 50 et devrait amener le produit des taxes locales à 102122 € 50.

Nicolas Garcin rappelle que le conseil s'était engagé à ne pas augmenter les impôts durant cette mandature. Il est cependant nécessaire de combler une part de la baisse des dotations de l'Etat (Plus de 15000 € en quatre ans). L'augmentation est adoptée avec une voix défavorable et huit voix favorables.

N° 6 / 2018 : Vote du compte administratif. Le maire présente le compte administratif 2017 qui s'établit de la façon suivante :

Résultats de l'exercice fonctionnement : 39139.45 €

Résultats antérieurs reportés : 141395.14 €

Résultat de fonctionnement à affecter : 180534.59 €

Solde d'exécution d'investissement : 2710.16 €

Le compte administratif 2017 fait apparaître un excédent de : 183244.75 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

N° 7 / 2018 : Vote du compte de gestion. Le maire présente le compte de gestion en tous points équivalent au compte administratif. Il est approuvé à l'unanimité.

N° 8 / 2018 : Affectation des résultats 2017 : Les résultats comptables de l'année 2017 sont affectés comme suit :

Affectation R 001 en investissement : 2710.16 €

Affectation de fonds disponibles R 021 en investissement : 103959.94 €

N° 9 / 2018 : Vote du budget primitif. Le budget primitif est approuvé à l'unanimité et organisé comme suit :

Fonctionnement dépenses : 389156.03 €

Fonctionnement recettes : 389156.03 €

Investissement dépenses : 124145.10 €

Investissement recettes : 124145.10 €

N°10 / 2018 : Vote des subventions. Les subventions allouées à diverses associations locales sont réparties comme suit pour un montant total de 700 €. Le Conseil Municipal approuve cette répartition.

Association sauvegarde du patrimoine	: 50 €
Avenir Lons Est	50 €
Fanfare de Conliège	350 €
ACCA Pannessières	100 €
Souvenir Français	100 €
Divers	50 €

N° 11 / 2018 : Embauche d'un personnel AIR. Le maire présente au Conseil Municipal, à l'image des années précédentes, le projet d'embauche d'un stagiaire AIR pour une durée de six mois à compter du mois d'avril et pour une présence hebdomadaire de seize heures. Afin de compléter son emploi du temps, ce stagiaire sera également pris en charge par la commune de Lavigny.

Le coût pour la commune est d'environ mille euros.

Le Conseil Municipal décide d'embaucher ce stagiaire et donne au maire pouvoir de signer tous documents concernant cette affaire.

N° 12 / 2018 : Stationnement à Pannessières. A la demande d'un administré excédé par la difficulté d'accès à sa parcelle de vigne en raison du stationnement gênant d'un véhicule sur cette voie, le maire tente de régler ce problème à l'amiable dans un souci de sécurité publique et de responsabilité de chacun. Or malgré l'intervention du maire, la situation se renouvelle et l'administré adresse au maire et au Conseil Municipal un courrier dans lequel il tient des propos irrespectueux et non fondés à l'encontre de celui-là. Après un débat auquel le maire ne participe pas, le Conseil Municipal décide dans l'immédiat de ne pas procéder à l'installation d'un panneau de stationnement interdit et informe que le maire déposera une plainte pour diffamation auprès de la gendarmerie.

N° 13 / 2018 : Création d'un poste d'agent de maîtrise. Le maire informe le Conseil du changement de statut de Benoit Rampant. Le Conseil valide :

D'une part, la suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps complet attribué à Monsieur Rampant Benoit.

D'autre part, la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 9 mars 2018 qui sera pourvu par Monsieur Rampant Benoit, fonctionnaire de catégorie C de la filière technique.

N° 14 / 2018 : Travaux forestiers 2018. Le maire informe le conseil de la possibilité financière de décider de travaux forestiers dans les parcelles 14 à 23. (Entretien manuel des layons et peinture). Le Conseil autorise le maire à demander un devis à l'entreprise Pèlerin et à engager les travaux.

N° 15 / 2018 : Demande de subvention restauration du patrimoine. Le maire informe le conseil de la possibilité de restaurer l'oratoire situé rue des vieux Monts ainsi que la vierge qu'il abrite.

L'association de Sauvegarde du patrimoine de la Vallée de la Vallière s'est employée à demander des devis qui s'établissent comme suit :

Restauration de la toiture de l'oratoire par l'entreprise Rotondo :
3912.80 € HT.

Restauration de la statue par le Centre Régional de restauration de Vesoul : 5700 € HT.

Le Conseil Municipal autorise le maire à engager une demande de subvention qui permettra de réaliser ces travaux.

- Questions d'actualité :

- Le maire a signé l'achat d'un terrain de 151 m² appartenant à Monsieur Pernet, chemin de la Mouille, pour 10 € symboliques.

- Le permis de construire déposé par Mme Essayan sur la parcelle de La Chaumette est remis en cause du fait d'un arrêté d'alignement. Un nouveau permis sera déposé qui modifiera la position de la construction sur le terrain.

- La transaction entre la mairie et Monsieur Chevillard, concernant une bande de terrain cédée à la commune lors de la vente d'une parcelle à Christophe Marion en date de janvier 1995, n'a pas été enregistrée. Il convient donc de régulariser cette situation.

- Point sur les travaux à engager. Le Conseil décide de donner la priorité aux travaux de réfection de la salle du foyer et du mur de soutènement du chemin de La Mouille.

- Questions diverses :

- Ennedis et l'éventuelle pose des compteurs linky :A notre connaissance, un habitant de Pannessières a déjà été prévenu par les services d'ENNEDIS de la future pose d'un compteur linky à son domicile, pose qu'il a refusé. Il est difficile de prendre parti devant la multiplicité des informations contradictoires qui sont données à ce sujet. Cependant, le Conseil Municipal proposera une note de synthèse distribuée par voie d'affiche ou par mail afin que chacun soit au courant des dernières informations sur le sujet.

- ECLA : Projet voirie et budget. Le maire présente au Conseil les travaux des commissions d'ECLA dans les domaines de la voirie et du budget. En ce qui concerne la voirie, le mode de calcul des coûts pourrait être modifié au cours de l'année. Le budget 2018, conforté par les résultats de 2017, consacrera environ 5 millions d'euros à l'investissement dans les différents domaines de compétences avant qu'un projet de territoire actuellement en préparation offre des directions plus précises.

- ECLA transports : Charles Chevailler, participant à la commission, indique que le transport des élèves de primaire se fera dans les mêmes conditions l'année prochaine.

La séance est levée à 23h30. Prochain conseil en fonction de l'actualité.

Le maire : Maurice MONNET